

LA CHRONIQUE PRÉVOYANCE

D'ALEXANDRE GENET
PLANIFICATEUR FINANCIER
CHEZ BORDIER & CIE



De bonnes résolutions

Et si le début de l'année 2022 était l'occasion de vous demander si votre deuxième pilier est toujours en phase avec vos besoins et vos revenus. Plus qu'une contrainte légale, la prévoyance professionnelle est un outil d'optimisation patrimoniale souvent sous-exploité par les décideurs dans l'entreprise. Certains dirigeants de PME disposent d'un revenu assuré (cotisant) nettement inférieur à leur revenu professionnel réel. Il en résulte notamment le développement d'une lacune de prévoyance qu'il est heureusement possible de combler avec, par exemple, des rachats dans le deuxième pilier. Indépendamment de l'augmentation de votre salaire assuré, voire de l'augmentation de votre taux de cotisation pour l'épargne retraite, comment pourriez-vous améliorer des aspects de rendement, de transparence ou de flexibilité? Voici, entre autres, quelques réflexions à considérer:

- *La diversification*: en séparant, par exemple, la partie obligatoire (minimum LPP) de votre salaire cotisant, de la partie dite hors-obligatoire. Vous pouvez potentiellement disposer de deux deuxième piliers, dans deux caisses de pension distinctes, pour comparer les coûts et les performances, sans forcément grever l'enveloppe budgétaire globale. Tout en conservant un deuxième pilier de base, déjà existant, l'ajout d'un second deuxième pilier vous apportera plusieurs leviers financiers simultanés, comme par exemple l'augmentation des perspectives de rendement et l'augmentation de vos capacités de rachat.

- Le vieillissement de la population pénalise les actifs. On observe des assureurs et caisses de pension qui redistribuent une part des rendements réalisés sur la fortune de prévoyance des actifs au profit des retraités. En externalisant la couverture du risque de longévité, certaines caisses de pension évitent ce phénomène de transfert. Pour la part hors-obligatoire, vous choisissez *une stratégie d'investissement* en fonction de vos objectifs et bénéficiez de l'intégralité du rendement généré, sans «confiscation» d'une partie du rendement.

- *La performance des placements*: les taux d'intérêts annuels versés aux assurés de la prévoyance professionnelle sont parfois très bas, trop bas. A titre d'exemple, un assureur couvrant des centaines de PME en Suisse romande a versé ces dernières années moins de 1% par an sur la part hors-obligatoire des avoirs de ses assurés (au bénéfice d'une assurance deuxième pilier dite «complète»).

- *Le niveau des primes*: quelle sinistralité est réellement observée dans votre caisse de pension? Le rapport entre le coût de la couverture de risque invalidité/décès et les prestations proposées vous est-il favorable en tant que dirigeant d'une société de services, ou en tant qu'indépendant du secteur médical? A prime de risque identique, il existe des différences significatives de prestations entre les caisses de pension.

Vous l'aurez compris, pour le décideur qui souhaite avoir plus de contrôle et d'autonomie dans sa prévoyance professionnelle (hors-obligatoire), l'époque de la caisse de pension opaque est révolue.